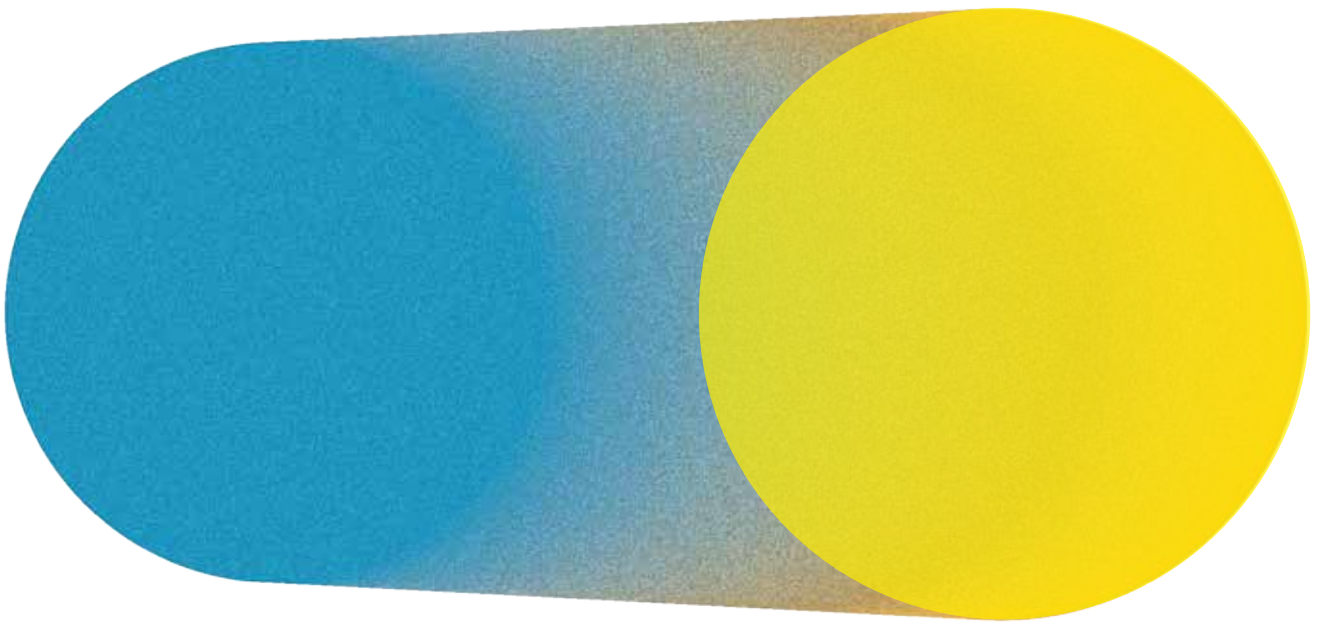


ACCUEILLIR
INFORMER
SOUTENIR



Message de la Présidente

L'année 2025 aura été particulièrement marquée par la volonté cantonale de fusionner les ARAS de Nyon et de Morges-Aubonne-Cossonay, ainsi que par le projet de nouvelle loi proposant un changement de gouvernance. Celui-ci prévoit le passage d'une organisation sous forme d'association intercommunale à un établissement de droit public (Etablissement Régional d'Action Sociale - ERAS).

Pour une organisation comme la nôtre, cette évolution engendre de nombreux travaux et nécessite une implication toute particulière d'une partie de nos collaboratrices et collaborateurs. D'autant plus que cela intervient dans un contexte où chacune et chacun est déjà fortement mobilisé au quotidien, avec pour objectif premier de fournir chaque jour des prestations de qualité à la population.

Afin d'accompagner au mieux ce changement de gouvernance, il était essentiel pour les CODIR et les directions des ARAS de Nyon et de Morges-Aubonne-Cossonay de lui donner du sens, tout en veillant à ce que ces transformations n'aient pas d'impact négatif sur la population. En effet, si l'ERAS a pour ambition de rapprocher les domaines de la santé et du social afin de mieux répondre aux besoins des personnes les plus fragiles, il est indispensable de maintenir un service de proximité, malgré un territoire élargi à

l'ensemble des communes de la Côte, et même d'en améliorer l'accessibilité. Il sera également crucial de préserver le lien avec les communes, qui constituent souvent des relais précieux auprès de leurs habitantes et habitants, alors même que leur niveau d'implication diminuera.

Enfin, à l'approche de la fin de la législature, je tiens à remercier l'ensemble des membres du CODIR pour leur engagement constant et constructif. J'adresse également mes sincères remerciements à M. Steiner — que je félicite pour sa nomination en tant que directeur de l'ERAS — ainsi qu'à son équipe de direction et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, qui mettent tout en œuvre pour assurer la continuité des prestations et faire face aux changements en cours et à venir.

ACCUEILLIR
INFORMER
SOUTENIR



L'action sociale mise en œuvre au quotidien au sein de l'ARAS se décrit en trois actions. Trois actions qui reposent sur une vision et qui prennent corps à travers nos missions.

VISION

Tout un chacun doit avoir une place reconnue dans la société. L'ARAS y contribue en mettant son action au service de toute personne en difficultés ou ayant besoin d'information en matière de protection sociale. Elle donne les moyens de mener une existence conforme à la dignité humaine, notamment par l'octroi d'aides financières et l'appui à la recherche d'un logement décent. Elle œuvre afin que les personnes puissent redevenir pleinement autonomes.

MISSIONS

Accueillir, informer et conseiller les habitants du district de Nyon en matière de sécurité sociale ; les orienter pour obtenir les diverses prestations existantes et faciliter leurs démarches.

Assurer le minimum vital des personnes bénéficiaires par le versement de prestations financières, afin qu'elles puissent disposer d'un revenu, d'un logement et de soins médicaux de base.

Soutenir les personnes bénéficiaires en mobilisant leurs ressources afin qu'elles retrouvent leur autonomie et obtenir, à terme, un revenu issu d'une activité professionnelle rémunérée ou des prestations du dispositif de sécurité sociale fédéral ou cantonal

Accueillir

La première mission du Centre Social Régional (CSR) est d'accueillir toute personne qui a besoin d'aide, d'information ou de conseil, cas échéant de l'orienter si nécessaire vers les services qui peuvent apporter une réponse spécifique à sa demande. Le nombre de personnes qui s'adressent au CSR pour demander de l'information ou de l'aide reste relativement stable d'une année à l'autre. En 2025, plus de 1200 demandes ont été reçues (sans compter celles des personnes déjà suivies).

07 →07
25 06←

100

PERSONNES S'ADRESSENT
CHAQUE MOIS AU CSR

30%

DES DEMANDES
ABOUTISSENT À UNE
OUVERTURE DE DROIT RI



Lors de chaque demande, un important travail d'écoute, d'analyse et de conseil est effectué, dans une optique « préventive » : l'aide sociale n'est en effet octroyée qu'en dernier recours, après que d'autres possibilités prioritaires aient été envisagées et d'autres ressources mobilisées. Ainsi, un tiers des demandes environ débouche sur l'octroi d'une aide sociale (Revenu d'insertion).



CHAQUE JOUR :

38

PASSAGES DANS LES AAS

33

APPELS TÉLÉPHONIQUES

Les Agences d'assurances sociales de Nyon et Gland (AAS) accueillent également la population et proposent informations et conseil en matière d'assurances sociales, avec un service de proximité, facile d'accès, avec ou sans rendez-vous.

La fréquentation, similaire d'une année à l'autre, reste élevée puisque nos deux agences sont sollicitées en moyenne 70 fois par jour, confirmant ainsi le besoin d'un service proche de la population.

Informer

Renseigner et orienter les habitants des Communes du district de Nyon pour toutes questions concernant les droits et obligations en matière d'assurances sociales. Tel est le rôle des Agences d'assurances sociales (AAS). Elles sont une « porte d'entrée régionale » vers la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation (CCA VS). Les Prestations complémentaires AVS/AI peuvent par exemple y être sollicitées.

En 2025, 344 nouvelles demandes « PC AVS/AI » ont été déposées avant d'être relayées à la CCA VS pour décision. Lorsqu'une prestation complémentaire est octroyée, la prestation peut concerner une personne ou un couple, vivant à son domicile ou en EMS par exemple.

Un subsidé à l'assurance maladie peut également être demandé par l'intermédiaire de l'AAS, pour prise de décision ensuite par l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM); une prestation à laquelle environ 20% de la population de la région a recouru en 2025.



DOSSIERS PC AVS / AI:

1962

SOURCE CCA VS



BÉNÉFICIAIRE D'UN SUBSIDE
À L'ASSURANCE MALADIE:

22'522
PERSONNES

(21'394 EN 2024)

SOURCE: OVAM

DEVENIR CURATEUR

37
ENTRETIENS
RÉALISÉS



Recrutement de curateurs

L'information dispensée au sein de l'AAS porte également sur le dispositif vaudois de recrutements de curateurs volontaires. Tout un chacun souhaitant s'investir pour améliorer le quotidien d'une personne vulnérable peut exercer la fonction de curatrice ou curateur volontaire.

Le but d'une curatelle est de permettre aux personnes qui ne sont pas capables d'agir seules dans leurs relations juridiques avec des tiers d'être représentées. Pour devenir curatrice ou curateur volontaire et, à terme, être mandaté par la Justice de Paix, il faut d'abord s'adresser à l'Agence d'assurances sociales. Cette première étape téléphonique a pour but de transmettre des informations de base relatives à cette mission. Le nombre de personnes qui nous ont sollicité dans ce but a diminué par rapport à 2024 : 50 personnes ont en effet contacté l'AAS (75 personnes l'an dernier).

En cas d'intérêt confirmé, et après un entretien approfondi, la personne peut s'inscrire à une formation donnée par le Bureau cantonal d'aide aux curatrices et curateurs privés (BAC).

Soutenir

PC Familles

Prévenir le recours à l'aide sociale, diminuer la pauvreté des familles dont l'un des membres travaille, favoriser le maintien de l'activité ou le développement de celle-ci: tels sont les objectifs de soutien du dispositif de Prestations Complémentaires pour familles. Les « PC Familles » sont délivrées par notre Centre régional de décision (CRD) et sont versées mensuellement, en complément à un revenu déjà existant. Les frais de santé ou de garde d'enfants peuvent aussi être remboursés à certaines conditions, même s'il n'y a pas de prestation mensuelle.

Revenu d'insertion et appui social

En plus de l'information et du conseil, le Centre Social Régional apporte un soutien aux personnes via deux axes d'intervention:

- Après évaluation du droit à une aide sociale (à savoir au Revenu d'insertion-RI), verser les prestations financières auxquelles la personne peut prétendre.
- Proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée qui tient compte des besoins du bénéficiaire, soutenir la personne vers une réinsertion professionnelle ou sociale, l'aider à faire valoir ses droits à d'autres prestations ou assurances sociales.

356 

FAMILLES

BÉNÉFICIAIRE DE CE
« COUP DE POUCE »
PC FAMILLES

(MENSUELLEMENT EN MOYENNE,
Y C. OCTROI PARTIEL)

Qui bénéficie du Revenu d'insertion ?

Une large majorité des personnes qui bénéficient du Revenu d'insertion est en âge d'exercer une activité lucrative (82% des personnes ont entre 26 et 59 ans) mais en sont empêchées pour différentes raisons telles que problèmes de santé, absence d'emploi, formation insuffisante, ou difficultés sociales diverses. Par ailleurs, environ 85 jeunes adultes entre 18 et 25 ans requièrent le soutien du CSR; poursuivre les programmes spécifiques développés depuis maintenant une vingtaine d'années pour cette tranche d'âge reste donc une nécessité.

Concernant les ménages concernés, 90% des cas de figure contiennent un seul adulte, donc a priori un seul revenu. Les familles monoparentales - situation de vie qui présente un risque élevé de précarité - entrent dans cette catégorie et représentent presque 20% des ménages.

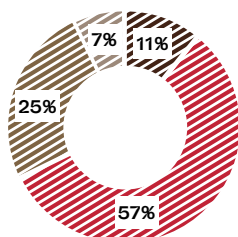
TAUX D'AIDE SOCIALE* :

1,09%

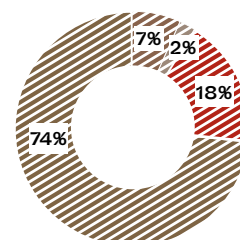
(VAUD: 3,16%)

*Dans le district de Nyon, pour l'année 2024, nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage percevant des prestations financières du revenu d'insertion rapporté à la population résidente permanente des 18 à 64 ans en début d'année. Source SCRIS

18-25 → 11%
26-49 → 57%
50-59 → 25%
60+ → 7%



Couple avec enfants → 7%
Couple sans enfants → 2%
Monoparentale avec enfant → 18%
Personne seule → 74%



Prestations financières RI

Dans la région de Nyon, en moyenne chaque mois, 660 personnes, couples ou familles, bénéficient des prestations du Revenu d'Insertion en 2025 (637 en 2024). Ce chiffre correspond aux dossiers pour lesquels un financement est octroyé par la DGCS. En réalité, il ne donne qu'une vision partielle de l'activité puisque nous constatons des flux importants : chaque mois des personnes entrent dans le dispositif RI, d'autres en sortent, et d'autres encore se voient le droit refusé après analyse complète de leur dossier de demande.

EN 2025 CHAQUE
MOIS EN MOYENNE



ENTRÉES AU RI
29 DOSSIERS



SORTIE DU RI
22 DOSSIERS



RI REFUSÉ
19 DOSSIERS

POUR L'ANNÉE 2025
AIDES FINANCIÈRES
RI VERSÉES

17.7 MIO

ENCAISSEMENTS

3 MIO

07
25

→013

012←

Procédures spécifiques

Pour certains dossiers avec prestations financières, des procédures spécifiques doivent être engagées : déterminations sur recours déposé contre une décision du CSR auprès de l'instance supérieure, investigations de terrain et/ou administratives lors de soupçons d'abus potentiels, décision de remboursement et suivi de contentieux en cas de prestations versées à tort.

Identifiées par différents moyens de contrôle, les prestations versées à tort font systématiquement l'objet d'une exigence de remboursement, quelle que soit l'origine de la prestation induite (« faute » du bénéficiaire, situation de « bonne foi » tel qu'un versement non effectué par un tiers au titre de la subsidiarité, erreur de calcul, etc.). Identifiés sur 2025, env. CHF 500'000.- (sur un total de 17,7 mio de prestations financières versées) ont été versés à tort. La moitié a d'ores et déjà été restituée. CHF 250'000 font l'objet d'un remboursement ultérieur échelonné et sont traités dans le cadre du contentieux.

29

RECOURS CONTRE
DÉCISIONS CSR

PRESTATIONS VERSÉES
À TORT, À REMBOURSER :

1.5%

DES PRESTATIONS
VERSÉES

Appui social et soutien à la réinsertion

L'appui social est une aide personnalisée, basée sur l'écoute, l'information, le conseil et le soutien, et vise l'autonomie sociale et/ou financière la plus grande, la plus durable et la plus rapide possible. Il peut déboucher par exemple sur l'octroi de mesures d'insertion.

Rétablir le lien social, aider à préserver sa situation économique, retrouver une capacité de travail. Ce sont les objectifs généraux des Mesures d'Insertion Sociale (MIS) dont peuvent bénéficier les personnes au RI. Il s'agit de programmes préalables aux démarches de réinsertion professionnelle destinés aux personnes qui sont davantage éloignées du marché de l'emploi, et qui permettent de travailler à acquérir des compétences de différente nature.

Les personnes bénéficiaires du RI sont également orientées vers l'Unité Commune ORP-CSR, à moins qu'elles ne se trouvent dans des situations spécifiques telles qu'en incapacité de travail de longue durée, en attente de rente AI ou de droit à des indemnités de chômage, de rente-pont AVS, etc.

Ce dispositif, basé à Gland, réunit sur un même site des conseillers en placement de l'ORP et des assistants sociaux des CSR. Ils travaillent ensemble à la réinsertion professionnelle et soutiennent les bénéficiaires en mettant en place avec eux les stratégies nécessaires qui doivent permettre, à terme, de retrouver un emploi et sortir du régime RI.

07 →015
25 014←

SUIVI UC ORP-CSR :

99
PERSONNES
EN MOYENNE MENSUELLE

SORTIE AVEC UN EMPLOI :

45%*

*Taux calculé sur les bénéficiaires de la région de la Côte (Nyon-Morges), soit 257 personnes.
Source : Service de l'Emploi.

MESURES D'INSERTION
SOCIALES OCTROYÉES

49
PERSONNES

Association

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon) est une association intercommunale, dont sont membres les 47 Communes du district. Un délégué de chaque Commune siège au Conseil intercommunal (organe législatif). Un Comité de direction, composé de 7 membres élus, constitue l'organe exécutif.

L'ARAS Nyon a deux buts principaux: l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise, qui se concrétise à travers les missions du Centre Social Régional (CSR), et l'application du Règlement cantonal sur les agences d'assurances sociales et de la LPCFam, mis en œuvre à travers les prestations délivrées par nos deux Agences d'Assurances Sociales et le Centre Régional de Décision en matière de PCFamilles.

Conseil intercommunal

M^{me} Chantal Maurer, Syndique à Mont-sur-Rolle, Présidente

M^{me} Lucia Conti, Secrétaire

Comité de direction

M^{me} Stéphanie Schmutz, Municipale à Nyon, Présidente

M^{me} Isabelle Monney, Municipale à Gland, Vice-Présidente

M^{me} Monya Jaccard, Municipale à Burtigny

M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies

M. Jean-Jacques Nicolet, Municipal à Marchissy

M^{me} Pascale Vollenweider, Municipale à Rolle

M. Jean-Luc Vuagniaux, Syndic à Borex

L'ARAS Nyon soutient diverses fondations ou associations qui proposent des prestations complémentaires à celles délivrées par le CSR ou les AAS. Le Comité de direction dispose d'un crédit de CHF 1,1 millions pour la législature 2021-2026 pour mettre en œuvre cette politique de subventionnement régionale, soutien qu'il souhaite inscrire dans la durée en apportant une forme de sécurité aux institutions bénéficiaires. Il octroie ainsi chaque année un montant d'un peu plus de CHF 200'000.–.

En 2025, l'ARAS a soutenu :

Association Entrée de Secours_www.entree-de-secours.ch

Fondation Le Relais_www.relais.ch

prestations Rel'Aids et Logement de transition

Association Lire et Ecrire_www.lire-et-ecrire.ch

Association La Soliderie – épicerie solidaire_www.lasoliderie.ch

Organisation

48 collaboratrices et collaborateurs sont employés de l'ARAS Nyon au 31.12.2025 et travaillent au sein du Centre Social Régional (CSR), des Agences d'Assurances Sociales (AAS) de Nyon et Gland, ou de la direction ARAS.

Le financement des secteurs d'activité est assuré par le Département de la Santé et de l'Action Sociale de l'Etat de Vaud, via la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), et par la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (secteur AAS). Les Communes financent le fonctionnement de l'Association intercommunale et la politique de subventions régionales.

DOTATION MÉTIERS

34,85 EPT

DOTATION ENCADREMENT

5,5 EPT

TOTAL

40,35 EPT

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT

6,2 MIO

07
25

→017

016←

Perspectives

Mettre son action au service de toute personne en difficultés ou ayant besoin d'information en matière de protection sociale ; donner les moyens de mener une existence conforme à la dignité humaine. Tels sont les fondements de l'intervention que nous développons au quotidien et qui sont traversés de différents enjeux.

D'abord celui de maintenir un service de proximité, facilitateur, aidant, alors que le domaine est d'une grande complexité. Conjugué aux trajectoires de vie souvent sinueuses des personnes que nous soutenons, ce sont des trésors d'agilité que nous développons au quotidien afin que l'accueil, l'information et le soutien apportés riment avec qualité et efficacité.

Les compétences nécessaires aux professionnels sont multiples. Elles s'acquièrent par la formation, mais surtout par l'expérience pratique. C'est là un second enjeu : déceler un potentiel en recrutant les collaborateurs, former, fidéliser. Comme « entreprise de service à la personne », les professionnels sont les piliers de notre action. Offrir des conditions attractives, par-delà les difficultés propres à l'intervention sociale, représente un travail de longue haleine, une priorité permanente, aujourd'hui comme à l'avenir.

Autre enjeu : l'adéquation entre les missions et les moyens dont nous disposons. Si pour certains aspects (soutien financier, mesures de réinsertion, etc.), les moyens existants permettent d'agir de manière adaptée la plupart du temps, l'appui en matière de logement reste le parent pauvre. Sur ce plan, force est de constater que nos moyens d'agir ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'exigent nos missions. Intervenir en amont en cas de risque de résiliations de bail, soutenir les personnes lorsque l'expulsion est exécutée, assister les communes qui le souhaitent dans ces situations, appuyer efficacement la recherche d'un logement : autant d'objectifs pour lesquels nous ne sommes pas suffisamment outillés. Créer un dispositif complémentaire est une absolue nécessité. Existant déjà dans certaines parties du Canton, il doit s'étendre également sur la Côte avec l'appui des autorités cantonales. Nous l'appelons de nos vœux.

Le « focus » est mis ces prochains mois sur la réforme de la gouvernance de l'action sociale dans le Canton et la fusion des ARAS qu'elle engendre. Les défis nommés ci-dessus resteront d'actualité pour le futur Etablissement Régional d'Action Sociale. En effet, si le projet législatif fondateur de ce nouveau dispositif est adopté, les missions premières resteront les mêmes, avec des enjeux similaires qui se joueront à l'échelle de la Côte. D'autres encore viendront s'y ajouter, comme par exemple le renforcement des collaborations santé-social, avec comme objectif une action mieux concertée entre les intervenants de ces deux champs professionnels au service de la personne.

Aujourd'hui au sein de l'ARAS Nyon, demain pour l'ERAS La Côte, une constante : des collaboratrices et collaborateurs qui accueillent, informent et soutiennent la population au quotidien. Ainsi se résument leurs missions, qu'ils mettent en œuvre avec professionnalisme et engagement. Je les en remercie sincèrement.

Antoine Steiner
Directeur



Contact

ARAS Nyon

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 31
aras.nyon@aras.vd.ch
www.arasnyon.ch

AAS Nyon

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 99
aas.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

CRD PC Familles

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 99
crd.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

CSR

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 38
csr.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

AAS Gland

Chemin de Montoly 1
1196 Gland
022 557 55 90
aas.gland@vd.ch
www.arasnyon.ch

www.arasnyon.ch



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025